

COMMISSION DES AIDES FINANCIÈRES

RÉUNION DU 26 JUIN 2020

Relevé de décisions

La Commission des aides financières (CAF) du Conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est réunie le 26 juin 2020 à ROZERIEULLES, sous la présidence de Monsieur GEORGE.

Le quorum étant atteint, Monsieur GEORGE ouvre la séance.

Approbation du projet de relevé de décisions de la séance du 12 mars 2020

Le relevé de décisions est adopté à l'unanimité.

Monsieur MARCOS présente le déroulé de la séance.

Présentation générale de la séance

La séance se caractérise par un montant total de 13,7 M€ d'aides proposées pour 70 dossiers de regroupement comprenant 113 aides. Un volume d'aides moindre au regard de l'année passée mais qui s'explique d'une part par le report des élections municipales et d'autre part par l'état d'urgence sanitaire et le confinement qui ont retardé le lancement des projets et le dépôt des demandes d'aides.

Les lignes 24, 12 et 11 sont prédominantes.

Trois points sont à noter :

- 3,3 M€ d'aides relèvent du plan triennal d'assainissement (il reste 5 M€ d'aides inscrites au plan triennal, un point précis sera présenté sur le devenir de ces aides aux deux dernières CAF de l'année),
- 10 M € d'aides résultent de travaux inscrits aux PAOT sur les lignes 11, 12, 16 et 24,
- 330 000 € d'aides sont rattachés aux deux CTEC des communautés de communes Sarrebourg Moselle Sud et Kochersberg.

Mr MARCOS souligne par ailleurs qu'une continuité de l'instruction des demandes d'aides a pu être assurée malgré le confinement grâce à la mobilisation des équipes et à l'application Rivage qui permet de travailler en mode dématérialisé à distance.

Il commente les taux d'engagement par ligne de programme :

Domaine 2 :

- LP 11 (stations d'épuration des collectivités) et 12 (réseaux d'assainissement des collectivités) : 20% et 28%. Ces taux sont faibles à ce stade et traduisent un décrochage par rapport à 2019. Le plan d'accélération de l'agence, qui comporte un axe fort sur l'assainissement, va soutenir ces lignes par

différentes mesures de bonification de taux d'aide pour les projets inscrits dans les PAOT et d'ouverture d'éligibilité.

- LP 15 (assistance technique à la dépollution) : 75%. Ce taux est élevé. Cette ligne englobe l'animation SAT des Départements et des OI Boues et la plupart des aides à l'animation qui ont été passées en CAF de mars dernier.
- LP 25 (eau potable) : 20%. Ce taux est faible, mais plus élevé que l'année dernière. Des mesures ont déjà été proposées au Conseil d'Administration pour dynamiser la consommation de cette ligne et un travail de fond est en cours avec notamment :
 - L'AAP renouvellement des réseaux d'eau potable qui permet d'élargir le champ d'actions à d'autres cibles moins prioritaires (prolongé jusqu'au 30/09/2021 et abondé de 2 M d'€ par le plan d'accélération)
 - Taux d'aides revalorisés pour les collectivités les plus fragiles pour les travaux de réduction des fuites, de sécurisation et d'interconnexion de réseaux et une éligibilité élargie pour la sécurisation AEP à tous les bénéficiaires pour les risques de rupture d'approvisionnement importants liés à une vulnérabilité du système de production/adduction.

Domaine 3 :

- LP 13 (lutte contre la pollution industrielle) : 36%. Ce taux est moyen. La consommation va être soutenue par :
 - L'AAP innovation dans la réduction des rejets de substances toxiques (achevé)
 - L'AAP reconversion des friches industrielles (en cours)
 - L'AMI entreprises et changement climatique (prolongé jusqu'à septembre 2021 et abondé de 4M d'€ dans le cadre du plan d'accélération)

En outre, une grande proactivité est menée auprès des industriels pour engager des contrats eau et climat.

- LP 16 (gestion des eaux pluviales): 18%. Ce taux est faible à ce stade mais un bon nombre de demandes d'aides isolées déjà reçues seront proposées à la prochaine CAF ainsi que des dossiers en attente afin de les conditionner à des études plus globales et des CTEC à venir. Le marché passé avec l'ADOPTA permet une montée en puissance des appuis techniques sur différents projets. Dans le cadre du plan d'accélération différentes mesures vont soutenir la consommation de cette ligne :
 - l'augmentation du taux d'aide sur la gestion intégrée des eaux pluviales ainsi que l'augmentation du plafond
 - mais également l'AMI quartiers prioritaires de la ville (abondé de 1M€)
- LP 18 (lutte contre les pollutions d'origine agricole) : 49%. Ce taux est bon grâce en particulier à l'animation et l'enveloppe complémentaire aux MAE 2019 de 3,5 M€.. La consommation va être soutenue par :
 - Les MAE 2020 dont l'enveloppe passera en CAF de novembre
 - L'AAP paiement pour service environnementaux doté de 2M€
 - L'AMI soutien aux filières protectrices de la qualité de l'eau doté de 1,4M€ qui est renforcé par le plan d'accélération
 - Accélération de l'acquisition de matériel pour les filières agricoles sur herbe avec l'augmentation de 1M € par an de l'enveloppe du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA)
 - L'augmentation de l'enveloppe consacrée aux mesures agro environnementales de retour à l'herbe de 700 000 € pour 2020/2021
 - L'augmentation de 1M € pour 2020/2021 de l'enveloppe pour l'aide à la conversion à l'agriculture biologique avec des aides allant jusqu'à 30 000 €/exploitation.
La consommation de cette ligne n'appelle pas d'inquiétude.
- LP 21 (gestion quantitative de la ressource en eau) : 37%. Taux bien supérieur à l'an passé, la dynamique de consommation est lancée. Le plan de relance prévoit une ouverture des aides à 30%

pour des démarches hydroéconomiques de réduction d'usage autre que AEP en complément d'un programme global de maîtrise des consommations d'eau ou dans le cadre d'un CTEC

- LP 23 (protection de la ressource en eau, DUP, captages): 59%. Ce taux est bon. Les collectivités se mobilisent pour la protection de leurs captages en accompagnant des changements de modèle (mise en place de cultures à bas-niveau d'impact etc) et un certain nombre d'animation sont en cours ou en projet dans ce domaine. L'effort doit se poursuivre sur les zones de captages non encore couvertes.
- LP 24 (restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes) : 61%. Ce taux est bon. Il est tiré à ce stade par l'animation passée en début d'année (CAF de mars) mais également par des études (EPT Meurthe-Madon, EPAMA) et des travaux (CTEC CC du Kochersberg, Vittel, CC Bruyères Vallon des vosges).

III. : Partenariats : examen des projets d'accord cadre ou de contrats pluriannuels opérationnels

Madame PELOUIN présente **les projets de CTEC avec l'EPAGE Largue, la CC Sud Alsace Largue, et la CC Sundgau.**

Monsieur GEORGE fait remarquer l'importance, au travers de ces CTEC, d'avoir un lien entre agglomération et zones rurales et de voir comment évolue cette collaboration entre les deux. Il demande un retour d'expérience sur chacun des CTEC d'ici une année.

Monsieur REININGER souligne l'importance de ces projets et demande à l'agence de tenir compte dans les réflexions des nombreux projets de méthaniseurs afin de ne pas créer de problèmes supplémentaires.

Monsieur INGWILLER se questionne sur la faisabilité de l'ensemble des projets sur une période courte de 3 ans. Mme PELOUIN répond que ce point a été travaillé avec les CC et l'EPAGE et que cela correspond à un programme réaliste qui tient compte des capacités d'investissement. M. GOETGHEBEUR précise qu'un certain nombre d'actions notamment d'études sont initiées depuis plusieurs années déjà et que la problématique des méthaniseurs a été réfléchi et intégrée aux programmes d'actions.

Les projets sont validés et les contrats pourront être signés par le Directeur.

Monsieur GOETGHEBEUR présente **le projet de Contrat d'animation pour la reconquête de la qualité des eaux du plateau du Haut-Santois (juillet 2020-décembre 2020)**

Monsieur DARBOIS souligne l'importance de l'implication des collectivités dans le pilotage des actions du monde agricole nécessaire à la reconquête de la qualité de l'eau des captages (Cf. travail en cours sur le Rupt de Mad).

Le projet et l'aide de 28 000 € sont validés à l'unanimité.

IV. Aides financières : examen des dossiers de demandes d'aides financières

Monsieur GOETGHEBEUR présente **le Programme d'aménagements Hydrauliques et Environnementaux du Bassin de la Meuse Amont (HEBMA)**

M. HOELTZEL précise que les études représentent 20 % du projet global et qu'il a tenu à s'assurer que l'enquête publique serait bien engagée par les services de l'état avant de proposer à la CAF d'apporter un financement complémentaire.

Le projet est validé à l'unanimité.

Monsieur GOETGHEBEUR présente **le projet de Renaturation de l'Orne à Etain sur le site de l'ancienne baignade.**

Le projet est validé à l'unanimité.

Monsieur VAUTHIER présente la proposition en refus du complément d'aide à la station d'épuration des eaux industrielles METEX (Présenté CAF avril 2019)

Monsieur HOELTZEL précise que toutes les hypothèses de rattrapage du dossier ont été étudiées mais que des obstacles sont intervenus au fur et à mesure au regard des délibérations de l'agence.

Monsieur THEVENET convient que le dossier n'est pas simple à instruire. Néanmoins, au vu du peu d'aides industrielles proposées, dans le domaine des nouvelles technologies de surcroît, il demande si le plan d'accélération ne permettrait pas de pouvoir aider malgré tout cet industriel qui maintient ses investissements en matière d'environnement malgré un surcoût. Il fait référence au dossier du Doernel aidé de façon dérogatoire lors d'un CA précédent. Monsieur HOELTZEL répond que le cas est différent et que c'est dans le cadre d'un fond de concours que l'aide avait été attribuée.

Monsieur NEU trouve dommage de ne pas pouvoir aider un tel projet industriel d'autant que l'entreprise s'installe dans une zone de réindustrialisation (plateforme de Carling). Il informe qu'une nouvelle entreprise (AFYREN NEOXY) va s'installer également sur le site de Carling et demande s'il serait possible de voir, en amont, quelles aides l'agence serait susceptible d'apporter. Monsieur HOELTZEL répond que concernant la plateforme de Carling, l'agence est soucieuse d'accompagner tous les enjeux écologiques la concernant. Un projet avec les industriels historiques du site sera prochainement proposé à la CAF pour ramener l'empreinte écologique du site à un niveau compatible avec la directive cadre sur l'eau. Le dossier AFYREN sera étudié comme METEX au titre des pollutions nouvelles dans les règles du 11^{ème} programme.

Monsieur GEORGE conclut en rappelant que l'agence a étudié toutes les solutions possibles pour pouvoir répondre positivement à METEX mais que les règles d'instruction des aides doivent être respectées et qu'aucune commande et donc début d'exécution du projet ne doit intervenir avant que la demande d'aide ne soit réputée complète conformément à la délibération générale. Pour cette raison, il n'est pas favorable à faire passer une demande dérogatoire au CA et propose d'accepter le refus de l'aide à METEX.

Madame NORMAND appuie la conclusion du président en soulignant que Metex est une grande entreprise qui n'a pas pu ne pas prendre en charge les surcoûts dans son budget.

La DRAAF et la DREAL s'abstiennent et le refus est validé.

Monsieur BOURMAUD présente le projet des amis lorrains du Laos concernant le programme d'amélioration de l'accès à l'eau et l'assainissement dans la province d'OUDOMXAY au LAOS (Tranche 2020)

Le projet est validé à l'unanimité.

V. Bilan annuel des aides au fonctionnement accordées en 2019

Monsieur HOELTZEL rappelle que les aides ANC n'ont pas été reconduites au 11^{ème} programme et que le bilan des aides SATE et des Organismes indépendants des boues a été présenté lors du dernier CA.

Au titre de 2018, des aides ABERZH ont été attribuées pour 520 000 € ainsi qu'un complément d'aide de 23 000 € suite à réclamation. Ces aides ABERZH faisaient encore partie du 10^{ème} programme et sont désormais terminées.

En 2019 au titre de l'exercice 2018, des primes ont été instruites et attribuées pour 820 stations d'épuration urbaines (un peu plus qu'en 2018 où 794 stations en avaient bénéficié) pour un montant global de 14 M d'€. Prime en baisse par rapport aux années antérieures (environ 17 M €) conformément à la décision prise dans le cadre du 11^{ème} programme.

Un problème récurrent d'autosurveillance crée des réductions de primes notamment pour les petites collectivités. Une adaptation du dispositif sera bientôt présentée au CA afin de s'ajuster et d'être moins sévère dans ce domaine.

44 petites stations de moins de 1 000 EH émergent au dispositif d'aide forfaitaire avec de bons niveaux d'épuration et 64 ouvrages de plus grosse importance obtiennent le coefficient de performance maximal. 156 stations n'ont pas bénéficié de la prime.

VI. Point d'information sur l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) et appel à projets (AAP)

M. PROPIN présente les 8 AAP ou AMI lancés entre juin 2019 et juin 2020.

M. HOELTZEL précise que ce volume d'AMI et AAP est le maximum que l'Agence puisse gérer et qu'il ne sera pas lancé d'autres appels à projets dans le cadre du plan d'accélération.

VII. Compte-rendu des décisions d'aides à l'investissement prises par le Directeur général

189 opérations représentant 6,4 M€ d'aides (dont 3.5 M € d'appel de fond dans le cadre de l'ASP) ont fait l'objet d'une décision d'aide directeur à l'investissement depuis la dernière réunion de la Commission des Aides Financières.

La Commission donne quitus au Directeur Général pour toutes les aides accordées dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil d'Administration.

L'ensemble des dossiers de cette séance est approuvé par la Commission des Aides Financières par l'adoption de la délibération n° 2020C02.

Le Président
de la Commission des Aides Financières,



Michel GEORGE

NB : Le présent relevé de décisions sera mis à la disposition du public sur le site internet de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse après son approbation par la Commission des Aides Financières.